

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	AUTOCARS FAURE
Raison sociale de l'entreprise	SAS

Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Annecy Gare routière - 1 place de la gare 74000 ANNECY - 45.901607, 6.120439
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Savoie Technolac - 16 avenue du Lac du bourget 73374 LE BOURGET DU LAC - 45.644351, 5.868021
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 2 ITINERAIRE
Temps de parcours (en heures et minutes)	45 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 1 FICHE HORAIRE FREQUENCE VOLUME

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

DECLARATION ARAFER

ENTREPRISE : AUTOCARS FAURE
ANNECY/TECHNOLAC
Jours de fonctionnement : tous les jours
capacité : 44 places

ANNECY GARE ROUTIERE	TECHNOLAC GARE ROUTIERE
03:50	04:35
05:50	06:35
07:50	08:35
09:50	10:35
11:50	12:35
13:50	14:35
15:50	16:35
17:50	18:35

TECHNOLAC GARE ROUTIERE	ANNECY GARE ROUTIERE
07:45	08:30
09:45	10:30
11:45	12:30
13:45	14:30
15:45	16:30
17:45	18:30
19:45	20:30
21:45	22:30

Nombre d'Aller/retour quotidien	8
Capacité des autocars	44
Fréquence3 et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	256960

